

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LIMOGES

18 PLACE WINSTON CHURCHILL (B.P.3130)
87031 LIMOGES CEDEX
TEL : 05.55.34.60.75
MINITEL : 3617 INFOGREFFE - www.infogrefe.fr

LE PROVOST ARMELLE
LES GRANDS BOIS EST
VEYRINAS
87920 Condat-sur-Vienne

V/REF :

N/REF : 1999 B 432 / 2008-A-2248

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LIMOGES certifie qu'il a reçu le 11/08/2008,

Rapport du commissaire à la transformation
- Transformation en SAS

Concernant la société

A.B.3.B
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
65 route de Bellac
87000 Limoges

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-2248 le 11/08/2008

R.C.S. LIMOGES 428 289 631 (1999 B 432)

Fait à LIMOGES le 11/08/2008,

Le Greffier



Armelle LE PROVOST

Expert comptable diplômé

*Commissaire aux comptes
Près la cour d'appel de Limoges*

SARL AB3B

**65, route de BELLAC
87000 LIMOGES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
CONCERNANT LA TRANSFORMATION DE LA SARL AB3B EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Ce rapport contient 2 pages

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en application des articles L224-3 et L 223-43 du Code de Commerce et par décision des associés en date du 24/07/2008, j'ai établi le présent rapport afin:

- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à :

► Contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur nette comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

► Analyser la situation afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de l'analyse de la situation de la société est la suivante :

- Le chiffre d'affaires cumulé à fin juin 2008 est de 1 513 306 € contre 1 584 602€ à fin Juin 2007
- Le résultat flash à fin juin 2008 présente un bénéfice avant impôts de 48 626€.

La diminution du chiffre d'affaires cumulé à fin juin 2008 est la conséquence de la fermeture de l'établissement courant juin pour réfection des sols et mise en place du concept FULL KITCHEN.

Les projections de résultat à fin 2008 sont optimistes et sauf événement particulier devrait être bénéficiaire.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation

Fait à CONDAT SUR VIENNE
Le 07/08/2008,

LE PROVOST Armelle



Commissaire à la transformation